



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PONT 1er FEVRIER 2007

C'est en présence des élus du quartier, Marie-Claude GAREL, Adjointe au Maire, et conseillère générale, Gisèle MULLER, conseillère municipale, qu'André CASSOU, adjoint au Maire et président du conseil de quartier, ouvre la séance.

Après l'expérimentation d'un plan de circulation au premier semestre de l'année 2006, interrompue en raison du constat d'une situation de saturation dans la rue Thomas Lemaître, il s'était engagé à ce que la Ville fasse de nouvelles propositions ne remettant pas en cause la circulation dans les voiries existantes. Les services techniques viennent donc présenter une étude menée sur de nouveaux dispositifs visant à réduire le plus efficacement possible la circulation de transit et les nuisances sonores dans la rue Boileau.

A la demande du collectif de préparation du conseil de quartier, un point préalable est fait sur la question de la rénovation du collège Jean Perrin, dossier soulevant des inquiétudes de la part des parents d'élèves et de la communauté éducative.

LA RENOVATION DU COLLEGE JEAN PERRIN

Un représentant du collectif Jean Perrin présente les étapes de la concertation qui s'est engagée depuis l'annonce brutale par le Conseil Général en novembre dernier de répartir les élèves, pendant la durée des travaux, dans trois établissements différents et de séparer l'équipe éducative. Cette proposition remettant en cause le fonctionnement du collège, les habitants du quartier se sont mobilisés en constituant un collectif d'opposition à cette décision.

En décembre 2006, le Conseil Général a réuni les membres de la communauté éducative pour confirmer cette piste. Devant la réaction d'indignation des participants, et face à leur volonté de conserver l'unité du collège, madame BALKANY, vice-présidente du Conseil Général, s'est engagée à réfléchir à d'autres solutions.

En janvier, le Conseil général a convié les membres du conseil d'administration de 4 collèges de Nanterre ainsi qu'une délégation du collectif. Il a annoncé 5 solutions dont une seule considérée comme viable par le département : le transfert des collégiens et de l'équipe éducative dans les locaux du collège André Doucet.

Le 15 janvier, Patrick JARRY, Maire de Nanterre, est venu assister à l'assemblée générale du collectif Jean Perrin et s'est engagé à étudier dans un délai d'un mois la solution d'installer un hébergement provisoire du collège sur le terrain d'évolution Paul Langevin.

Le bureau du collectif Jean Perrin a ensuite travaillé et étudié toutes les pistes proposées, à partir de conditions définies comme indispensables par celui-ci : une solution adoptée par tous avant tout démarrage des travaux, la conservation de l'unité de fonctionnement de l'établissement et le maintien du collège sur son secteur d'origine.

Le collectif semble favoriser majoritairement l'utilisation du bâtiment Langevin, solution qui avait été la première envisagée par la Ville et proposée par celle-ci au conseil général et à l'Education nationale mais les deux institutions n'avaient pas donné suite.

Cette perspective impliquerait la construction d'un lycée polyvalent. Le collectif se dit conscient que cette hypothèse entraînerait un allongement des délais de reconstruction du collège de plusieurs années mais il se dit prêt à assumer ce report. Il annonce en conclusion qu'une manifestation est prévue le 3 février prochain et invite les personnes concernées à y participer.

André CASSOU réaffirme que la ville est prête à examiner favorablement tout projet de construction d'un nouveau lycée et en fera à nouveau part à la Région et au Rectorat lors de leur rencontre prévue le 14 février prochain, car c'est eux qui maîtrisent la décision.

Il confirme par ailleurs que les services techniques étudient l'hypothèse d'un hébergement des collégiens sur le terrain d'évolution Paul Langevin. Les résultats de cette étude seront rendus comme convenu dans un délai d'un mois et l'avis du collectif sera entendu sur cette hypothèse.

LA CIRCULATION AU VIEUX PONT

Jean GRILLOT, directeur du service infrastructure de la Ville, présente 4 propositions.

Le projet d'aménagement de la rue Boileau prévoit la mise en place de chicanes au niveau des carrefours et de ralentisseurs pour empêcher les véhicules de reprendre de la vitesse entre deux chicanes. Afin de mieux différencier les espaces, il est proposé de changer le revêtement du stationnement.

En parallèle et à la demande de la Ville, le Conseil Général a étudié un projet destiné à améliorer la fluidité du tourne à gauche du carrefour boulevard National/Route de Chatou.

Dans la rue Thomas Lemaître, il propose la mise en place de plusieurs ralentisseurs pour réduire la vitesse des véhicules. La requalification de la rue Thomas Lemaître ne pourra être réalisée qu'après l'opération de démolition/reconstruction du Bateau.

Enfin le projet de rénovation du carrefour Thomas Lemaître/Barbusse/Boileau prévoit une réduction du nombre de voies afin de ralentir la vitesse, des élargissements des trottoirs pour une sécurisation des circulations piétonnes, et des aménagements permettant l'insertion des vélos à l'entrée du quartier.

« *Sur ces quatre propositions, trois dépendent de la Ville et peuvent être mises en place rapidement* », conclut André CASSOU. Le projet destiné à fluidifier le tourne à gauche du carrefour boulevard National/Route de Chatou relève du Conseil Général. Pour qu'il soit réalisé, il faut qu'il le retienne dans son budget 2007 qui sera voté en mars. André CASSOU propose au conseil de quartier de donner son avis sur ces propositions.

« *Les trois solutions que vous proposez vont certes nous rendre la vie plus agréable, intervient un habitant, mais elles ne régleront pas totalement le problème. Les difficultés liées à la circulation dans le quartier ne pourront être réglées que par le réaménagement du carrefour Boulevard National/Route de Chatou* ». Un autre habitant souligne l'importance de ne pas reporter les nuisances dans d'autres rues du quartier, « *ce que peuvent engendrer les nouveaux dispositifs proposés dans la rue Boileau* ».

Le conseil de quartier décide unanimement d'attendre la décision du Conseil Général avant toute intervention de la ville.

« *Le conseil de quartier peut-il faire pression aux côtés de la Municipalité auprès du Conseil Général ?* », s'interroge un habitant. « *Nous pouvons prendre la décision d'écrire une lettre ouverte au président du Conseil Général pour l'informer que ce projet est considéré comme une priorité pour le conseil de quartier, en raison des difficultés de circulation rencontrées au Vieux pont depuis plusieurs années* », propose Marie-Claude GAREL, indiquant qu'elle soutiendrait cette demande lors de la discussion budgétaire.

Cette hypothèse est adoptée par le conseil de quartier. Un courrier sera adressé à Nicolas SARKOZY, président du Conseil Général, pour lui rendre compte du caractère décisif du réaménagement du carrefour concerné et lui demander d'inscrire ce projet au budget 2007 de sa collectivité.

LE PROJET DE RECONSTRUCTION/DEMOLITION DU BATEAU

Suite à l'annonce du Conseil Général par voie de presse en février 2006 de son intention de démolir l'immeuble « Le Bateau », la Ville a rencontré l'office départemental HLM en octobre et lui a à cette occasion adressé un projet de convention de partenariat relative aux relogements. La Ville attend un retour de l'office qui devrait intervenir dans les jours qui viennent. André CASSOU en rappelle le contenu :

- La nécessité d'un projet urbain s'intégrant, non pas à la seule échelle de l'îlot, mais à celle du quartier dans son ensemble.
- La reconstruction d'un certain nombre de logement avant toute démolition
- Un partenariat avec la ville dans le processus de relogement
- La mise en place d'une équipe MOUS
- La nécessité d'une concertation étroite avec les locataires et les autres habitants du quartier
- Le maintien de l'immeuble en état jusqu'à la démolition.

« *Il est nécessaire que les gens qui vivent au Bateau s'expriment, intervient un habitant. Nous sommes prêts à les entendre et les aider,* ajoute t-il.

« *Nous lisons des informations fausses dans la presse, s'indigne un locataire de l'immeuble. 32 familles seraient parties, c'est faux ! Nous lisons également que celles-ci pourront revenir après avoir été relogées ailleurs, alors que la délégation de Nanterre nous a annoncé le contraire. Nous avons des incertitudes sur notre sort. Nous demandons depuis un an une rencontre avec l'office départemental. Nous souffrons d'un manque d'information sur ses intentions et sur notre devenir* », s'inquiète t-il.

« *L'office a fait partir des locataires sous la menace, poursuit un habitant. Est-ce légal de murer les appartements comme ils le font ? Le chauffage collectif a été diminué alors que les charges augmentent. Est-ce normal ?* ». Un autre ajoute, « *L'office me demande tous les 2 mois de présenter la preuve de mon CDI. Ces pratiques nous touchent dans notre intégrité* ».

« *Une rencontre avec l'office devient indispensable et urgente,* conclut un locataire. *La Ville doit nous soutenir dans cette demande,* ajoute t-il.

Des participants expriment aussi le sentiment d'une partie de « ping pong » pour des raisons politiques entre l'OPDHLM et la Ville et indiquent qu'ils ne souhaitent pas en être les victimes.

« *Je siége au conseil d'administration de l'office, souligne Marie-Claude GAREL. Depuis octobre dernier, j'ai posé à trois reprises des questions spécifiques sur le projet. La seule chose qui a été votée en conseil d'administration jusque là est le mandatement d'une participation pour le déménagement des personnes relogées. Chaque fois que j'ai interrogé l'office sur le projet de convention issu d'une réunion que nous avons eu avec eux en octobre, il m'a répondu qu'il était à l'étude. Je poserai à nouveau la question lors du prochain conseil d'administration le 13 février. Je vous propose qu'avant celui-ci, la Ville, par l'intermédiaire d'André CASSOU, président du conseil de quartier, fasse une demande officielle de rencontre sur le terrain avec les habitants, l'office départemental et la Ville. Et je reposerai la question ce jour là. Si aucun délai ne m'est donné pour une éventuelle rencontre, nous ferons ensemble une délégation à Levallois* », propose t-elle.

Le conseil de quartier décide la rédaction d'une lettre ouverte adressée à Jean-Paul DOVA, président d'office départemental HLM, soulevant l'urgence de la programmation d'une rencontre avec les locataires du « Bateau ».

André CASSOU conclut la réunion en remerciant les personnes présentes et en rappelant les deux décisions prises par le conseil de quartier :

- **La rédaction d'une lettre ouverte à Nicolas SARKOZY, président du Conseil Général, pour lui rendre compte du caractère décisif du réaménagement du carrefour concerné et lui demander d'inscrire ce projet au budget 2007 de sa collectivité.**
- **La rédaction d'une lettre ouverte à Jean-Paul DOVA, président d'office départemental HLM, sur la nécessité d'une rencontre prochaine face à l'inquiétude fortement exprimée par les locataires du « Bateau ».**